

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0109**

commune (s) :

objet : **Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'avenant n° 3 de substitution**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : **Lundi 23 mars 2015**

Secrétaire élu : **Monsieur Damien Berthilier**

Affiché le : **Mardi 31 mars 2015**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0109**

objet : **Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'avenant n° 3 de substitution**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibération n° 068 du 20 juillet 2007, la Commission permanente du Conseil général du Rhône a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

Par délibération n° 2014-0463 du 15 décembre 2014, le Conseil de communauté a donné délégation au Président afin de signer les avenants de transfert relatifs aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, quels que soient l'objet et le montant du contrat transféré, au 1er janvier 2015, du Département du Rhône à la Métropole de Lyon.

Le marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'IDEF a été notifié sous le numéro 08096 le 20 mars 2008 au groupement d'entreprises Atelier Waterlot d'Yvoire/Beterem ingénierie/Artelia bâtiment & industrie, pour un montant de 175 780 € HT, soit 210 936 € TTC.

La société Beterem Ingénierie a informé la Métropole de Lyon du regroupement de ses activités par fusion au sein de la société TPF Ingénierie.

La société TPF Ingénierie doit donc se substituer à la société Beterem Ingénierie dans le cadre des relations contractuelles établies avec la Métropole de Lyon pour ce marché.

La société TPF Ingénierie a produit les justificatifs nécessaires à la conclusion d'un avenant pour acceptation de la substitution par le pouvoir adjudicateur.

Il est proposé de conclure un avenant de substitution avec le cessionnaire TPF Ingénierie.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au marché n° 08096 conclu avec le groupement d'entreprises Atelier Waterlot d'Yvoire/Beterem ingénierie/Artelia bâtiment & industrie pour la maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Cet avenant a pour objet de substituer la société TPF Ingénierie à la société Beterem Ingénierie.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.